

# **CONSEIL MUNICIPAL**

## **SEANCE DU JEUDI 3 AVRIL 2014**

Date de convocation : le 29 mars 2014

nombre de membres en exercice : 15

Date d'affichage : le 29 mars 2014

nombre de membres présents : 14

L'an deux mille quatorze, le jeudi trois avril, le Conseil Municipal légalement convoqué le samedi vingt-neuf mars deux mille quatorze, s'est réuni à la Mairie de JOUE L'ABBE en séance publique, sous la présidence de Monsieur MERCIER Janny, Maire.

**Etaient Présents :** *CHOPLIN Pascal, FLOQUART Sandrine, IMBERT Philippe, LAINÉ Magali, LUNEL Dominique, PLUMAIL-KOVACS Orsika, POLLONO Anaïs, POURCEAU Jean-Marie, REGOUIN Evelyne, RIVIERE Patrick, ROUVERT Laurent, SOUCHU David, THUARD Françoise.*

**Etait excusé :** *MEGY Karl (pouvoir à Monsieur MERCIER Janny)*

Le quorum étant atteint la séance est déclarée ouverte par Monsieur Janny MERCIER, Maire.

Monsieur le Maire Janny MERCIER, a ouvert la réunion par la lecture du compte rendu de la mise en place du nouveau conseil municipal effectuée le 28 mars 2014 qui désignait le Maire et trois adjoints respectivement Patrick RIVIERE, Dominique LUNEL et Pascal CHOPLIN

Après lecture, le compte rendu du Conseil Municipal du 28 mars 2014 n'a fait l'objet d'aucune remarque ni observation, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **DESIGNATION DU CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE**

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 28 mars 2014, il avait été précisé que la parité empêchait la désignation de 4 adjoints.

La proposition avait été faite de nommer un conseiller municipal délégué à l'urbanisme et à la voirie.

Monsieur Janny MERCIER, Maire, propose aux membres du Conseil Municipal de procéder au vote à main levée.

<b>Nombre de membres en exercice :</b>	<b>15</b>	<b>Nombre de membres présents :</b>	<b>14</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>15</b>	<b>VOTES :</b>	
		<b>Pour</b>	<b>12</b>
		<b>Contre</b>	<b>3</b>
		<b>Abstentions</b>	<b>0</b>

**Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 voix contre nomme Monsieur David SOUCHU, Conseiller Municipal délégué à l'Urbanisme.**

### **INDEMNITES DE FONCTION DES MAIRE ET ADJOINTS**

Monsieur Janny MERCIER, Maire, informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le montant des indemnités de fonction du Maire, des trois adjoints et du conseiller municipal délégué.

Il propose le maintien du montant de l'indemnité du Maire de 32.25% de l'indice brut 1015 soit 1225.97 euros brut/mensuel et de porter le montant des indemnités pour les trois adjoints à 10.5% de l'indice brut 1015 soit 399.15 euros brut/mensuel.

Monsieur Janny MERCIER, Maire, propose aux membres du Conseil Municipal de procéder au vote à main levée.

**Indemnité du Maire :**

<b>Nombre de membres en exercice :</b>	<b>15</b>	<b>Nombre de membres présents :</b>	<b>14</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>15</b>	<b>VOTES :</b>	<b>Pour 15</b>
			<b>Contre 0</b>
			<b>Abstentions 0</b>

- ✓ **Le Maire.** Selon le barème applicable à la population des communes de 1000 à 3499 habitants pour les indemnités de fonction brutes mensuelles des maires (valeur du point d'indice 1015 au 1<sup>er</sup> juillet 2010, 3801.47 €) Art. L 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Janny MERCIER percevra une indemnité correspondant à 32.25% de cet indice soit 1225.97 euros brut à compter du 28 mars 2014.

**Indemnité du Premier Adjoint :**

<b>Nombre de membres en exercice :</b>	<b>15</b>	<b>Nombre de membres présents :</b>	<b>14</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>15</b>	<b>VOTES :</b>	<b>Pour 12</b>
			<b>Contre 3</b>
			<b>Abstentions 0</b>

- ✓ **Le premier Adjoint.** Selon le barème applicable à la population des communes de 1000 à 3499 habitants pour les indemnités de fonction brutes mensuelles des maires (valeur du point d'indice 1015 au 1<sup>er</sup> juillet 2010, 3801.47 €) Art. L 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Patrick RIVIERE percevra une indemnité correspondant à 10.50 % de cet indice soit 399.15 brut euros à compter du 28 mars 2014.

**Indemnité du deuxième Adjoint :**

<b>Nombre de membres en exercice :</b>	<b>15</b>	<b>Nombre de membres présents :</b>	<b>14</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>15</b>	<b>VOTES :</b>	<b>Pour 12</b>
			<b>Contre 3</b>
			<b>Abstentions 0</b>

- ✓ **Le deuxième Adjoint.** Selon le barème applicable à la population des communes de 1000 à 3499 habitants pour les indemnités de fonction brutes mensuelles des maires (valeur du point d'indice 1015 au 1<sup>er</sup> juillet 2010, 3801.47 €) Art. L 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Dominique LUNEL percevra une indemnité correspondant à 10.50 % de cet indice soit 399.15 euros brut à compter du 28 mars 2014.

**Indemnité du troisième Adjoint :**

<b>Nombre de membres en exercice :</b>	<b>15</b>	<b>Nombre de membres présents :</b>	<b>14</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>15</b>	<b>VOTES :</b>	<b>Pour 12</b>
			<b>Contre 3</b>
			<b>Abstentions 0</b>

- ✓ **Le troisième Adjoint** selon le barème applicable à la population des communes de 1000 à 3499 habitants pour les indemnités de fonction brutes mensuelles des maires

(valeur du point d'indice 1015 au 1<sup>er</sup> juillet 2010, 3801.47 €) Art. L 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Pascal CHOLPIN percevra une indemnité correspondant à 10.50 % de cet indice soit 399.15 euros brut à compter du 28 mars 2014.

**Indemnité du Conseiller Municipal délégué :**

Monsieur le Maire propose une indemnité de 6% de l'indice brut 1015 soit 228.09 euros brut/mensuel.

<b>Nombre de membres en exercice :</b>	<b>15</b>	<b>Nombre de membres présents :</b>	<b>14</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>15</b>	<b>VOTES :</b>	<b>Pour 12</b>
			<b>Contre 3</b>
			<b>Abstentions 0</b>

- ✓ **Le Conseiller Municipal.** Selon le barème applicable à la population des communes de moins de 100000 habitants : conseillers municipaux article L.2123-24-1-II du Code Général des Collectivités Territoriales pour les indemnités de fonction brutes mensuelles des conseillers (valeur du point d'indice 1015 au 1<sup>er</sup> juillet 2010, 3801.47 €). Monsieur David SOUCHU sera bénéficiaire d'une indemnité au taux de 6%, soit 228.09 euros brut à compter du 28 mars 2014.

**DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Le conseil municipal a la possibilité de déléguer directement au maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L 2122-22, et notamment les alinéas 4 et 15, et à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal, à l'unanimité, donne délégation au Maire pour :

Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article [L. 214-1](#) du code de l'urbanisme ;

Les délégations consenties en application du 3<sup>o</sup> du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

<b>Nombre de membres en exercice :</b>	<b>15</b>	<b>Nombre de membres présents :</b>	<b>14</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>15</b>	<b>VOTES :</b>	<b>Pour 15</b>
			<b>Contre 0</b>
			<b>Abstentions 0</b>

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne délégation au Maire, Janny MERCIER.**

## **DELEGATIONS DU MAIRE AUX ADJOINTS**

L'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du conseil municipal,

Monsieur Janny MERCIER, Maire, propose aux membres du Conseil Municipal de procéder au vote à main levée, la délégation du Maire de Joué l'Abbé au premier Adjoint Monsieur Rivière Patrick :

<b>Nombre de membres en exercice :</b>	<b>15</b>	<b>Nombre de membres présents :</b>	<b>14</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>15</b>	<b>VOTES :</b>	<b>Pour 15</b>
			<b>Contre 0</b>
			<b>Abstentions 0</b>

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne délégation au premier Adjoint Patrick RIVIERE et charge Monsieur le Maire de prendre l'arrêté de délégation de signature.**

Sur proposition des membres du Conseil Municipal, Monsieur Janny MERCIER, Maire, propose aux membres du Conseil Municipal de procéder au vote à main levée de la délégation du Maire de Joué l'Abbé au deuxième Adjoint Madame Dominique LUNEL :

<b>Nombre de membres en exercice :</b>	<b>15</b>	<b>Nombre de membres présents :</b>	<b>14</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>15</b>	<b>VOTES :</b>	<b>Pour 15</b>
			<b>Contre 0</b>
			<b>Abstentions 0</b>

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne délégation au deuxième Adjoint Dominique LUNEL et charge Monsieur le Maire de prendre l'arrêté de délégation de signature.**

Sur proposition des membres du Conseil Municipal, Monsieur Janny MERCIER, Maire, propose aux membres du Conseil Municipal de procéder au vote à main levée de la délégation du Maire de Joué l'Abbé au troisième Adjoint Monsieur Pascal CHOPLIN :

<b>Nombre de membres en exercice :</b>	<b>15</b>	<b>Nombre de membres présents :</b>	<b>14</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>15</b>	<b>VOTES :</b>	<b>Pour 15</b>
			<b>Contre 0</b>
			<b>Abstentions 0</b>

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne délégation au deuxième Adjoint Pascal CHOPLIN et charge Monsieur le Maire de prendre l'arrêté de délégation de signature.**

Sur proposition des membres du Conseil Municipal, Monsieur Janny MERCIER, Maire, propose aux membres du Conseil Municipal de procéder au vote à main levée de la délégation du Maire de Joué l'Abbé au conseiller municipal Monsieur David SOUCHU :

<b>Nombre de membres en exercice :</b>	<b>15</b>	<b>Nombre de membres présents :</b>	<b>14</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>15</b>	<b>VOTES :</b>	<b>Pour 15</b>
			<b>Contre 0</b>
			<b>Abstentions 0</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne délégation au conseiller municipal David SOUCHU et charge Monsieur le Maire de prendre l'arrêté de délégation de signature.

### **COMPOSITION ET DESIGNATION DES MEMBRES**

Monsieur le Maire précise que le principe de laisser d'office une place à l'opposition dans chacune des commissions ou dans les groupes de travail municipaux serait équitable.

Cette proposition est validée par les trois membres de l'opposition qui en acceptent le principe.

Ils s'entendront pour faire à chaque fois une proposition.

#### **❖ COMMISSION FINANCES :**

Monsieur Janny MERCIER est Président de la Commission Finances.

Membres : RIVIERE Patrick, LUNEL Dominique, FLOUQUARD Sandrine, MEGY Karl, POLLONO Anaïs, POURCEAU Jean-Marie

#### **❖ COMMISSION d'APPEL D'OFFRES**

Monsieur Janny MERCIER est Président de la Commission d'Appel d'Offres.

##### Titulaires

**CHOPLIN Pascal**  
**SOUCHU David**  
**LUNEL Dominique**

##### Suppléants

**POLLONO Anaïs**  
**THUARD Françoise**  
**LAINÉ Magali**

#### **❖ COMMISSION C.C.A.S.**

Le Conseil Municipal doit procéder à la désignation, en son sein, de membres qui siégeront à la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale. Les membres élus par le Conseil Municipal sont élus pour la durée du mandat de ce dernier.

Cette Commission administrative, qui se réunit en séances non publiques, a pouvoir de décision et n'a pas à rendre compte de ses activités au Conseil Municipal.

Six candidats : Janny MERCIER, Karl MEGY, Dominique LUNEL, Sandrine FLOQUART, Magali LAINÉ, Françoise THUARD.

Madame Françoise THUARD accepte de se retirer.

***Membres Elus à l'unanimité : Janny MERCIER, Karl MEGY, Dominique LUNEL, Sandrine FLOQUART, Magali LAINÉ.***

Les Membres nommés seront choisis par le Maire parmi des représentants :

- ✓ Association œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion,
- ✓ Associations familiales désignées sur proposition de l'union départementale des associations familiales,
- ✓ Associations de retraités et de personnes âgées du département,

- ✓ Associations des personnes handicapées du département.

❖ **COMMISSION JEUNESSE-CULTURE-SPORTS : Monsieur RIVIERE Patrick, premier Adjoint :**

**Membres Elus à l'unanimité :**

- Ecole POLLONO Anaïs, PLUMAIL-KOVACS Orsika, FLOQUART Sandrine, LAINÉ Magali
- Jeunesse Famille et Vie Associative LUNEL Dominique, POLLONO Anaïs, PLUMAIL-KOVACS Orsika, LAINÉ Magali

❖ **COMMISSION COMMUNICATION : Madame LUNEL Dominique, deuxième adjointe**

**Membres Elus à l'unanimité :** MEGY Karl, ROUVET Laurent, CHOPLIN Pascal, REGOUIN Evelyne.

❖ **COMMISSION CADRE DE VIE - PATRIMOINE : Monsieur CHOPLIN Pascal, troisième adjoint**

**Membres élus à l'unanimité :**

- Bâtiments communaux SOUCHU David, ROUVET Laurent, REGOUIN Evelyne, LAINÉ Magali
- Environnement SOUCHU David, ROUVET Laurent, REGOUIN Evelyne, LAINÉ Magali
- Urbanisme – voirie THUARD Françoise, ROUVET Laurent, REGOUIN Evelyne.

### **DESIGNATION DES DELEGUES**

❖ **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU MAINE**

Suite aux élections du 23 mars 2014, ont été élus les trois représentants de la commune : **Janny MERCIER, Dominique LUNEL, Philippe IMBERT.**

❖ **SYNDICAT DE L'ORNE SAOSNOISE**  
**Siège du Syndicat : Ballon**

Il s'agit de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de la commune au Syndicat du Bassin de l'Orne Saosnoise dont les délégués éliront à leur tour le Président et le Vice-président.

Se sont présentés à la candidature de délégués titulaires :  
Janny MERCIER et David SOUCHU

Se sont présentés à la candidature de délégués suppléants :  
Laurent ROUVET et THUARD Françoise

**Nombre de membres en exercice : 15      Nombre de membres présents : 14**  
**Nombre de suffrages exprimés : 15**

**Sont élus délégués de la Commune au Syndicat de l'Orne Saosnoise titulaires Janny MERCIER 15 voix, David SOUCHU 15 voix et suppléants Laurent ROUVET 15 voix, Françoise THUARD 15 voix.**

**❖ SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DES LANDES**  
**Siège du Syndicat & adresse administratif et postale : Joué l'Abbé**

Il s'agit de désigner 5 représentants et 5 suppléants de la commune au syndicat intercommunal des Landes dont les délégués éliront à leur tour le Président et le Vice-président, sachant que l'un et l'autre sera issue de chacune des 2 communes.

A noter que le prochain Comité Syndical est fixé le mercredi 19 avril 2014 à 19h00 en mairie de Joué l'Abbé.

Candidats titulaires :

Janny MERCIER, Laurent ROUVET, THUARD, CHOPLIN Pascal, SOUCHU David, Jean Marie POURCEAU

**Nombre de membres en exercice : 15      Nombre de membres présents : 14**  
**Sont élus titulaires :**

<b>Janny MERCIER</b>	<b>14 voix</b>
<b>Laurent ROUVET</b>	<b>15 voix</b>
<b>THUARD Françoise</b>	<b>15 voix</b>
<b>CHOPLIN Pascal</b>	<b>13 voix</b>
<b>SOUCHU David</b>	<b>15 voix</b>
<b>POURCEAU Jean-Marie</b>	<b>3 voix non élu.</b>

Candidats suppléants :

Patrick RIVIERE, Dominique LUNEL, Anaïs POLLONO, Sandrine FLOQUART, REGOUIN Evelyne

**Nombre de membres en exercice : 15      Nombre de membres présents : 14**  
**Sont élus suppléants :**

<b>RIVIERE Patrick</b>	<b>15 voix</b>
<b>LUNEL Dominique</b>	<b>15 voix</b>
<b>POLLONO Anaïs</b>	<b>15 voix</b>
<b>FLOQUART Sandrine</b>	<b>15 voix</b>
<b>REGOUIN Evelyne</b>	<b>15 voix</b>

**Sont élus délégués de la Commune au Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Landes titulaires Janny MERCIER, Laurent ROUVET, Françoise THUARD, CHOPLIN Pascal, SOUCHU David, suppléants RIVIERE Patrick, LUNEL Dominique, POLLONO Anaïs, FLOQUART Sandrine, REGOUIN Evelyne.**

❖ **SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ADDUCTION d'EAU POTABLE DES FONTENELLES**

**Siège du SIAEP Courceboeufs, adresse administrative et comptable Joué l'Abbé**

Il s'agit de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de la commune au syndicat intercommunal des Fontenelles dont les délégués éliront à leur tour le Président et le Vice-président du SIAEP de la Région des Fontenelles.

A noter que le prochain Comité Syndical est fixé le mercredi 23 avril 2014 à 18h30 en mairie de Joué l'Abbé.

Candidats titulaires :

MERCIER Janny, David SOUCHU

**Nombre de membres en exercice : 15      Nombre de membres présents : 14**

**Nombre de suffrages exprimés : 15**

Votes Titulaires : Janny MERCIER, David SOUCHU.

Candidats suppléants :

ROUVET Laurent, THUARD Françoise

**Nombre de membres en exercice : 15      Nombre de membres présents : 14**

**Nombre de suffrages exprimés : 15**

Votes Suppléants : ROUVET Laurent, THUARD Françoise

**Sont élus délégués de la Commune au Syndicat Intercommunal des Fontenelles titulaires MERCIER Janny, SOUCHU David, suppléants ROUVET Laurent, THUARD Françoise.**

❖ **ATESART l'Agence des Territoires de la Sarthe**

La Commune doit désigner son représentant au sein de l'Assemblée spéciale et celui qui représentera la collectivité à l'assemblée générale pour le 30 avril 2014 au plus tard.

Monsieur Janny MERCIER est candidat.

**Monsieur Janny MERCIER, Maire, est élu à l'unanimité, représentant au sein de l'Assemblée Spéciale ATESART.**

A noter que la prochaine Assemblée Spéciale est fixée le vendredi 16 mai 2014 au Mans.

❖ **SARTHE HABITAT**

La Commune doit désigner ses représentants, un titulaire et un suppléant, auprès de Sarthe Habitat pour les commissions d'attribution de logements de l'agence nord Sarthe qui se déroule le 3<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois.

Monsieur Janny MERCIER est candidat titulaire



Monsieur le Maire informe les membres que Madame Paulette DENIAUD est candidate suppléante  
Madame Magali LAINÉ est candidate suppléante

Ont obtenu :

Janny MERCIER 15 voix

Paulette DENIAUD 11 voix

Magali LAINÉ 3 voix

A noter qu'un bulletin a été déclaré nul.

**Sont élus délégués de la Commune au sein de SARTHE HABITAT titulaire Janny MERCIER, suppléante Paulette DENIAUD.**

#### ❖ C.N.A.S.

La Commune doit procéder à la désignation des délégués locaux du Centre National d'Action Sociale de la Fonction Territoriale dont la durée du mandat est calée sur celle du mandat municipal, soit 6 ans. Ces derniers seront les représentants du CNAS auprès de ses instances.

Ils se réuniront pour la première fois le 7 octobre 2014 en assemblée départementale afin de procéder à l'élection des bureaux départementaux et des collèges élus et agents du Conseil d'Administration National.

Monsieur MERCIER Janny, Maire, est candidat en sa qualité d'élu local.

**Nombre de membres en exercice : 15      Nombre de membres présents : 14**  
**Nombre de suffrages exprimés : 15      Votes : 15 voix Janny MERCIER.**

*Monsieur Janny MERCIER, Maire, est élu délégué de la Commune de Joué l'Abbé au collège des élus du CNAS.*

*Madame BÂCLE Isabelle, secrétaire de Mairie, est nommée représentante du collège des agents de la commune de Joué l'Abbé.*

#### ❖ CORRESPONDANT DEFENSE

Les services de la Préfecture nous demandent, faisant suite aux élections 2014, de bien vouloir désigner au sein de notre collectivité un « CORRESPONDANT DEFENSE » dont le rôle est essentiel dans la sensibilisation de nos concitoyens aux questions de défense.

*Monsieur Janny MERCIER est désigné à l'unanimité correspondant défense de la Commune de Joué l'Abbé.*

**Monsieur le Maire, suite à ces désignations demande si des Conseillers souhaitent formuler des remarques ou observations.**

**Personne ne souhaitant intervenir, il aborde les questions diverses.**

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **✚ CEREMONIE DU 8 MAI**

Monsieur le Maire va contacter Monsieur le Curé pour la cérémonie religieuse.

Recueillement au monument aux Morts

Vin d'honneur

Repas offert par la commune aux Anciens (65 ans) Le restaurant « la Petite Auberge assurera le repas, menu à venir).

Pour l'animation, Monsieur le Maire attend une proposition.

### **✚ AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Un avis est arrivé en mairie relatif à une demande d'autorisation pour l'exploitation d'un élevage avicole de 69050 animaux-équivalents volailles se situant « La Métairie » sur le territoire de la commune de COURCEBOEUFS. L'enquête se déroulera du 26 avril au 27 mai 2014 inclus à la mairie de COURCEBOEUFS.

Nous devons rester vigilants. Chacun est invité à le consulter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.